

DÉCISION DU PRÉSIDENT **N° D2026-092**

Objet : Convention de partenariat pour la restauration du groupement de gendarmerie de l'Ain (GGD01)

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 en date du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leurs avenants ;

CONSIDÉRANT que la présence de la gendarmerie nationale est nécessaire pour la sécurisation des berges de l'Ain et qu'il convient à cette fin de mettre à sa disposition local, repas, sanitaires et salle de réunion ;

CONSIDÉRANT que pour la mise à disposition des repas, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain effectue un partenariat avec le Camping Claire Rivière à Villieu-Loyes-Mollon, L'auberge du Mail à Chazey-sur-Ain et la boulangerie Les Copains à Meximieux.

- **DÉCIDE** de signer les conventions définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et les prestataires partenaires.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 JUIN 2026
Publiée le*

02 JUL. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 JUIN 2026

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr